



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le 14 OCT. 2025

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.53.83  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)  
Ref. : 202509009\_ERSAS\_BT\_X\_LeveeAPMD\_LiqAstreinte

**- Levée de mise en demeure -**

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral du 4 décembre 2024, vous aviez été mis en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de Port-Jérôme-sur-Seine.

Suite à la transmission des résultats de contrôle internes et externes du 11 avril 2025 à l'inspection des installations classées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure, les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant ainsi été respectées,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation

le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

**ESSO RAFFINAGE**  
Avenue Kennedy  
BP 1  
76330 Port-Jérôme-Sur-Seine

[alexandre.baillieux@exxonmobil.com](mailto:alexandre.baillieux@exxonmobil.com)